



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de santé

Question écrite n° 12883

Texte de la question

M. Daniel Feurtet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des centres de santé. Les centres de santé occupent une place singulière dans le système de santé français tant pour la distribution rationnelle des soins que pour la prévention, en s'adressant à des populations les plus diverses. En effet, depuis de nombreuses décennies, ils remplissent des missions indispensables : ils permettent l'accès de tous sans discrimination à des soins de qualité incluant les niveaux primaires et secondaires, ils mettent en oeuvre des actions visant à l'amélioration de l'état de santé des populations d'un secteur géographique donné, ils participent à la formation des différents professionnels qui exercent et plus particulièrement des praticiens... Cependant, leur utilité, bien que reconnue dans les discours officiels, ne se retrouve pas dans les textes qui ponctuent actuellement la réforme du système de santé et de protection sociale (informatisation, formation médicale continue, pratique de réseaux...). Il lui demande donc les mesures qu'elle envisage de prendre pour donner à ces établissements les moyens de poursuivre au mieux leurs missions.

Texte de la réponse

Une majorité des centres de santé (en particulier les centres municipaux polyvalents et les centres de soins infirmiers, mais aussi certains des centres de santé mutualistes), assument des missions de prévention, de soins et d'accompagnement social. Ils rencontrent depuis des années des difficultés de gestion. C'est ce qui a conduit le secrétaire d'Etat à la santé à confier tout récemment à l'inspection générale des affaires sociales une nouvelle mission d'examen de la situation de l'ensemble des centres de santé.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Feurtet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12883

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1879

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3786